Cpac Info Pesticides

Bulletin N° 009
Janvier-Mars 2010

Sauvegarde de l'Environnement : Les Nations Unies Réoriente le Monde vers une Synergie d'actions

La Convention de Rotterdam vote pour le Methyl-bromide, l'Amitraz et le Paraquat et contre l'Endosulfan et l'Azinphos-methyl

Un Stock de Pesticides Obsoletes dangereux sous contrôle du CPAC au Congo

Sommaire

5

12

15

22

Edito 3

CPAC en marche

Gestion de pesticides obseletes en République du Congo 4

Formation conjointe CPAC-Orange House Partnership (OHP) sur la gestion des pesticides a l'intention des évaluateurs de risque et des gestionnaires de risque du CPAC/CEMAC 8

24ème Assemblée Générale de CropLife Cameroun 12

11e session extraordinaire du Conseild'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement 13

Pesticides Actu

Endosulfan et Azinphos-Methyl: le Comité d'étude des Produits Chimiques propose leur inscription dans la liste III de la Convention de Rotterdam 15

CNGP Gabon : cap sur l'homologation commune 17

Formation des formateurs des paysans sur l'utilisation des pesticides sans risque majeur sur l'environnement et la santé humaine 18

Page Scientifique

Pesticides : Gaines, fûts, pêche, escargots et risques pour la santé 19

Enjeux du développement des Bio Pesticides en Zone CEMAC 21

Lu pour vous

Bangladesh : les empoisonnements aux pesticides font des ravages 23

Cpac Info Pesticides

Bulletin N° 006 de Juin 2008

Supervision Générale :
S.E. Le Président Antoine NTSIMI

Directeur de la Publication :
Dr. NKOUKA Nazaire

Rédacteur en Chef :
Benoit B Bouato

Collaboration :
Serge LIALE
Hugues NDIH (stagiaire IRIC)

Logistique :
Timothée MVOM

Infographie et Impression :
Fidèle Perrier ONONINA

B.P. 16344 Yaoundé-Cameroun
Tél./Fax : (237) 22 20 31 99
Standard : (237) 22 21 19 69
E-mail: cpac.pesticide@cpac-cemac.org
Site-web : www.cpac-cemac.org

Editorial

B. B. BOUATO

Chers Lecteurs,

Cette édition de notre bulletin fait l'apologie de la nouvelle politique du Programme des nations unies pour l'environnement (Pnue), qui est entrain de réorienter ses organes vers une coopération, qui aboutira à une synergie d'actions entre ceux-ci, ainsi qu'avec d'autres acteurs œuvrant dans la lutte contre la pollution. En effet, les conférences qui se sont tenues à Bali, Indonésie au mois de février dernier, réunissant les trois conventions relatives aux pesticides (les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm) sur la même table de négociation, avec pour finalité la coopération entre elle et même avec d'autres organismes ne faisant partie du système des Nations unies, illustrent cette nouvelle politique du Pnue.

Cette mouvance vient renforcer les idéaux du CPAC, basés sur la synergie d'actions pour plus d'efficacités dans la sauvegarde de l'environnement, qui est un bien commun à toute l'humanité. Etant donné que la pollution de l'environnement est canalisée souvent par certains éléments transfrontaliers tels que le vent, l'eau, les ravageurs et autres espèces migratrices, la synergie d'actions devient l'unique solution efficace. Pour le suivi de l'élan de Bali, le CPAC est entrain de concevoir un projet d'organisation d'une réunion de synergie entre les principaux acteurs intervenant dans la gestion de produits chimiques en zone CEMAC, car il se sent interpellé pour des raisons suivantes :

- le CPAC est le seul organisme intergouvernemental qui a reçu un mandat officiel de gestion des produits chimiques pour le compte des 6 pays de la zone CEMAC. Ce mandat lui a été attribué après un long processus, qui a permit de voir que certains pays post-conflits de cette zone n'avaient pas les capacités de gérer seul leurs problèmes des produits chimiques ;
- le CPAC réuni les représentants nommés officiellement par chacun des pays signataires de l'accord de création du CPAC ;
- le CPAC est une entité qui existe et fonctionne depuis 03 ans, avec son siège à Yaoundé et ses antennes dans tous les pays membres. Son site web www.cpac-cemac.org, qui rend compte de ses activités, est l'une des plus grandes illustrations de son existence ;
- le mandat du CPAC lui permet de décider de l'entrée ou non et/ou du retrait d'un produit chimique en circulation dans la zone CEMAC.

L'idée de la synergie d'action est née au cours de la conférence des parties à Bali, Indonésie, à la suite des contacts que nous avons eu avec les points focaux et les Autorités Nationales Désignées (AND) des Conventions, qui représentaient les pays membres de la CEMAC, en marge des travaux de la conférence des parties.

Par ailleurs, le Cpac a assisté en qualité d'observateur au vote qui a aboutit à la proposition de l'inscription de l'Endosulfan et de l'Azinphos-methyl à l'annexe III de la Convention de Rotterdam.

Ce bulletin fera le point aussi de certaines activités du Cpac au cours du trimestre, à l'instar de la prise en charge du stock de pesticides obsolètes et dangereux, qui nous a été signalé du Congo Brazzaville. Il s'agit aussi du recrutement des experts pour le renforcement du secrétariat permanent du Cpac, qui est entrain de se faire au niveau de la Cemac. La préparation du séminaire de tous les membres du Cpac à Yaoundé, organisé par le Cpac et notre partenaire Orange house, avec le concours financier de l'Agence pour l'interdiction des armes chimiques.

Chers lecteurs, dans l'espoir que ce contenu répondra à vos attentes, donnons-nous rendez-vous au prochain numéro de notre périodique.

Un stock de Pesticides dangereux sous contrôle du CPAC au Congo

Congo, fut en dégradation contenant des pesticides

Après l'identification du stock de pesticides obsolètes au Congo, le CPAC a poursuivi le processus en faisant appel à un expert du CropLife pour la caractérisation et la sécurisation provisoire de ce stock, afin de réduire les risques de pollution. Le présent rapport fait ressortir les caractéristiques et les mesures prises pour sécuriser les environs

Rapport de Mission au Congo

Par Arnauld KINGUE

Contexte et Objectif global

La grande partie des populations des pays du Sud du Sahara est agricole. Dans certains pays comme le Cameroun on estime à 75% la population rurale et son économie est fortement dépendante des productions nationale et d'exportation. Ces populations rurales illettrées ou pas suffisamment formées constituent un risque permanent dans la gestion des pesticides comme agent anti - vectoriel. Le mauvais management des pesticides utilisés en agriculture et en santé publique est reconnu crucial et constitue entre autre une source récurrente d'accumulation des pesticides obsolètes. La FAO, le FEM ont entrepris un large programme d'élimination et de prévention des stocks de pesticides en Afrique. Ce programme appelé ASP entre bientôt dans la phase 2 de son exécution. En marge de cette initiative, de nombreux pays ont lancé des initiatives visant dans un premier temps à faire l'état des lieux des quantités de pesticides obsolètes disséminés dans leurs territoires. Le Comité en charge des questions phytosanitaires de l'Afrique Centrale (CPAC) de par sa mission principale, notamment la gestion des pesticides dans la sous-région a pris acte du dossier des stocks obsolètes. Ce dossier est d'autant plus complexe qu'il appelle à la participation des plusieurs parties prenantes notamment les institutions spécialisées de la CEMAC, les différents ministères, les organisations gouvernementales set internationales, la Société civile.

Objectif spécifique

La société Eucalyptus du Congo s'est engagée dans la démarche vers l'obtention de la certification Forestry stewarship Council (FSC). Entre autre obligations, le retrait à l'utilisation des certains produits phytosanitaires désormais interdits d'utilisation. Quel serait donc le devenir de ces produits présents dans les magasins et dorénavant interdits d'utilisation dans les plantations ?

EFC a sollicité le CPAC pour l'accompagner dans cette démarche. Pour ce faire, le CPAC s'est rapproché du Crop Life Cameroun pour mener cette mission du fait de sa compétence en la matière.

M. KINGUE, Expert Crop Life Cameroun s'est vu confié cette mission qui a duré 4 jours La démarche méthodologique consistait à :

- Identifier, apprécier, et quantifier les produits en stock dans les magasins.
- Produire une situation de risque au vue des données recueillies.
- Mettre en place des mesures de sécurisation
- Faire des propositions sur des interventions relatives à la gestion desdits pesticides obsolètes.

DESCENTE SUR LE TERRAIN

Une mission s'est effectuée du 15 au 19 février 2010 dans la région forestière de Pointe Noire en république du Congo. Elle a entièrement été financée par le CPAC. A l'arrivée, il s'agit de prendre contact avec les responsables de EFC notamment le Directeur Général Dan Roland, le directeur de l'aménagement des terres Maurice Goma, et les responsables de HSE Etua et le phytopathologiste Diangana. Les 16, 17 et 18 février ont été consacrés à la visite des sites de stockage des produits. Le tableau en annexe récapitule les produits dorénavant obsolètes retrouvés dans les sites. Il est à noter que cette obsolescence peut être vue sur plusieurs angles :

- Certains produits avec des dates de péremption encore valides mais interdits d'utilisation par FSC
- Des produits périmés au vue des dates de fabrication
- Des produits périmés et interdis d'utilisation par la réglementation internationale tel que la Dieldrine (400 litres), Lindane

Identification des pesticides

Les pesticides sont facilement repérables. Les responsables de EFC ont pris des dispositions sommes toutes assez louables pour les regrouper dans un lieu bien identifiable mais dont la sécurité est à renforcer. A l'occasion de cette mission nous avons découvert ensemble l'existence d'un stock dont la grande partie des pesticides se retrouve dans un hangar isolé des ouvriers et des autres.

Evaluation des risques

Les constats suivants sont faits :

Existence de quelques fûts en mauvais état bien endommagés par la corrosion notamment les fûts de Dieldrine . Lors de la manipulation, on constate d'ailleurs des écoulements de produits.

Congo, stock de pesticides obsoletes

Plusieurs produits ne sont pas dans leurs emballages d'origine; mieux encore les emballages utilisés ne sont pas homologués pour le stockage des pesticides, ce qui représente à moyen terme des risques d'évaporation et de suintement…

Risques éventuels :

Suintement des produits;

Eclatement des futs du fait de la corrosion et de la forte tension de vapeur des produits ;

Accès pas suffisamment sécurisé, par conséquent les produits sont accésibles par des tiers ;

Infestation de sols ;

Infestation de la nappe phréatique par percolation. Contaminatin des ouvriers et des populations environnantes ;

Sécurisation des stocks

La situation des produits a imposé une action immédiate de renforcement de la sécurisation des stocks en place. Nous avons procédé à la délocalisation des 2 fûts de Dieldrine qui étaient rangés dans un magasin de pièce détachées en contact avec les ouvriers. Par ailleurs nous avons procédé aussi à la collecte et au ramassage des boues et poussières de lindane déversées non loin du magasin de pesticides. Nous avons recommandé aux responsables de EFC de mettre dans les meilleurs délais des pancartes avec les différents pictogrammes afin d'informer du danger de ce magasin.

Gestion des stocks existants : recommandations

Des hypothèses de solutions sont envisageables.

Nous partons sur le principe que la meilleure façon de détruire un produit est de l'utiliser. Apres avoir apprécier l'obsolescence des différents produits des recommandations suivantes peuvent être envisageables.

a) Ceux des produits dont les dates de péremption sont encore valides et qui ne sont pas frappés par des interdictions liées aux réglementations internationales (POPS…), peuvent être recyclés dans des créneaux d'utilisation en rapport avec les contraintes culturales existantes.

b) Ceux des produits dont la date de péremption est dépassée ; il peut être envisagé une analyse de titrage afin d'apprécier le degré de conformité et trouver une nouvelle application en ajustant les doses au vue des informations découlant des résultats de titrage. Il s'agit ici de : **PREFONGIL, VISCLOR, FUNGISTOP, BRAVO, FONGIL**. Fongicides à base de chlorotalonil peuvent être utilisés dans la culture de la tomate et la pomme de terre dans le control du mildiou. Le METAL entre aussi dans cette catégorie

DECIS 25 EC et DECIS 12,5 EC , CYPERMETHRINE 50 EC, insecticides de la famille des pyrethronoides sont communément utilisés dans le contrôle des insectes piqueurs suceurs en culture légumière **PACHA 25 EC** efficace dans le complexe parasitaire en culture de légumes et arbres fruitiers

DURSBAN 4 E : insecticide à bas de chlorpyriphos-ethyl est utilisé contre une large gamme d'insectes tels que fourmis en culture caféière

TEMIK 10 G : insecticide- nématicide à base d'aldicarb peut être utilisé dan sle contrôle du blast en culture de palmier à huile

DIMETALM : insecticide de la famille des organophosphorés qui a montré une bonne efficacité dans le contrôle des insectes en cultures légumière et fruitière

c) Produits périmés et frappés d'utilisation par les réglementations internationales

Diedrine et Lindane. Aucune utilisation possible. Ces produits doit être détruits aussitôt que possible

d) autres produits dangereux :

Isocyanate . Produit à la limite des dates d'utilisation. Aucune utlisation prochaine n'est envisagée selon les responsables de la plantation. A ce titre des actions doivent déjà être envisagées.

Produit tres dangereux, toxique, irritant et persistant dans la nature.Pour information c'est cette substance qu a été utilisée lors du bombardement de Bhopal.

Bien que stocké encore dans des cubitainers en relativement bon états, il est urgent que des solutions soient trouvées pour l'enlèvement de ce produit dans les magasins de EFC.

En mélange avec de la **résine** ces 2 produits ont été utilisés en mélange extemporanés pour le renforcement des pneus des engins en plantation.

En tout état de cause, il existerait un bon nombre de pneu dans la nature disséminés dans les plantations de EFC contenant de l'isocyanate en mélange à la résine.

Congo, stock de pesticides déposés de manière anarchique

En annexe une fiche de description du produit faisant état des dangers liés à son utilisation et à sa présence dans l'environnement.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Conclusions

Notons que toutes les recommandations d'utilisation des produits doivent être faites avec avis et controle du ministère en charge de l'agriculture. Le rôle et la responsabilité des ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement sont plus que jamais mis en exergue. L'existence de pareil stock de produit, les mises en conformité des utilisateurs des pesticides et autres substances chimiques pour des raisons économiques et environnementales laissent présager l'existence des stocks de pesticides disséminés à plusiuers endroits dans le territoire congolais. Il est à ce stade difficile de donner un avis quantitatif et qualitatif. Mais d'ores et déja les services compétents doivent prendre en main cette préoccupation.

Recommandations

Le CPAC plus que jamais doit assiter les pays qui n'ont pas à ce jour et à ce stade de l'avancement du projet ASP, la chance d'être inclus dans la liste des pays des phases 2 et 3 .

Les pays doivent le plus vite ratifier les différentes conventions de Stockholm, Rotterdam et Bâle afin d'être éligibles dans les programme d'élimination des pesticides.

Le CPAC et le Crop Life Cameroun devraient se rapprocher davantage afin d'établir une plate forme de collaboration dans le but commun de faire une situation réelle des stocks obsolètes dans la sous région

Le CPAC pourrait se rapprocher des organismes de certification telles que FSC étant entendu que la sous région regroupe plusieurs Sociétés forestières afin d'apporter sa

collaboration dans les politique de gestion des pesticides dans ces plantations.
La Société EFC, les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement et la Société Watts Industrial Tyres doivent ensemble réfléchir en urgence sur le rapatriement des 18000 litres de Isocyanate et de résine.

Tableau de Synthèse des caractéristiques de pesticides : magasin EFC Pointe Noire

NOM DU PRODUIT	M.A	VOLUME OU POIDS	PROVE-NANCE	FABRICANT	TYPE ET ÉTAT DE L'EMBALLAGE	DATE DE FABRI-CATION	DATE DE PÉREMP-TION
PREFONGIL	Chlorotalonil	245 litres	France	SIPCAM PHYTEUROP	Bidons de 5 et de 1 litre en bon état	04/04	04/06
VISCLOR 500	Chlorotalonil	17 litres	France	CAFFARO	Bidons de 5 litres en bon état	19/02/07	02/09
CYPERMETRINE	Cypermethrine 50	460 litres	France		Bidons de 25 litres bidons tordus en mauvais état	04/07	04/09
CYPERMETRINE	cypermethrine	500 litres	France	SAVANA	Fûts de 25 litres corrosés	10/09	10/2011
FUNGISTOP	Chlorotalonil	20 kg + 450 litres	France	SIPCAM PHYTEUROP	Sachets plastic de 5 kg/ bon état	11/06	11/08
BRAVO 500	Chlorotalonil	80 litres	France	SYNGENTA	Bidons de 5 litres/ bon état	2002	2004
ADDAX		25 kg	France	ARYSTA LIFE SCIENCE	Sac en papier/mauvais état	2000	2003
DITHANE	Mancozebe	50 kg	France	SYNGENTA	Sac nylon en mauvais état	Nd	Nd
DECIS 25 EC	deltamethrine	20 litres	France	AVENTIS	Bidons de 5 litres/ bon état	04/08	04/10
DECIS PRO TECH 12,5 EC	delatmethrine	46 litres	France	AVENTIS	Bouteille de 1 litre/bon état	05/07	05/09
FUSILADE SUPER		522 litres	France	ALM INTERNATIONAL	Bouteille plastique de 1 litre/bon état	02/97	02/09
METALM	Metalaxyl	5 litres	Congo	CAZE CHIMIE	Bidon de 5 litres/bon état	Nd	Nd
DIMETALM 400	Dimetoate	5 litres	Congo	CAZE CHIMIE	Bidon de 5 litres/bon état	Nd	Nd
PACHA 25 EC	Acétamiprid + lam-dacyhalothrine	1/4 litre	France	SAVANA	Bouteille plastique de 1 litre/bon état	Nd	Nd
DURSBAN	Chlorpyriphos -ethyl	30 litres	France		Bidon de 25 litres/bon état	Nd	Nd
TEMIK	Aldicarb	100 kg	France	AVENTIS	Carton de 10 kg/bon état	05/2002	02/04
FONGIL	Chlorotalonil	10 litres	France	TRADI AGRI	Bidons de 10 litres/bon état	19/02/07	02/09
DIELDRINE	Dieldrine	400 litres	nd	Nd	Fut métallique 200 litres/ trés mauvais état	nd	Nd
LINDANE	Lindane	100 kg	Nd	Nd	Reconditionné dans un fût météllique de 200 litres en bon état	Nd	Nd
ISOCYANATE	Isocyanate	9000 litres	UK	WATTS INDUSTRIAL TYRES	Cubitainers 1000 litres/ bon état	02/2008	Nd
RESINE	Resine	9000 litres	UK	WATTS INDUSTRIAL TYRES	Cubitainers 1000 litres/ bon état	02/2008	Nd

COMMUNIQUE

LE CPAC S'ENRICHIT DE TROIS EXPERTS

Ce n'est plus qu'une question de temps, et les trois experts en cours de recrutement au CPAC seront connus du public. Il y a quelques semaines, cinq candidats ont passé les épreuves d'entretien d'embauche ; pourvoyant à des postes de phytopharmacologue, toxicologue, et Ecotoxicologue
En attendant la publication des résultats du test par la Commission de la CEMAC à Bangui, une chose est certaine, le CPAC s'enrichit de trois experts dont les compétences viendront renforcer à coup sûr les efforts du Secrétariat Permanent du CPAC dans l'accomplissement de leurs missions.
En attendant, nous leur souhaitons la bienvenue !

Formation conjointe CPAC-Orange House Partnership (OHP) sur la gestion des pesticides a l'intention des évaluateurs de risques et des gestionnaires de risque du CPAC/CEMAC - Yaoundé, 5-6 janvier 2010

I- Discours du Secrétaire Permanent du CPAC

Monsieur le Directeur Général de Orange House Partnership,
Messieurs les membres et experts du CPAC,
Chers collaborateurs,
Mesdames et Messieurs,

Mon plaisir est grand et ma joie énorme, au moment où je prends la parole ici ce jour pour accueillir un partenaire de classe exceptionnelle, et je dirais même un ami, au sein de notre modeste institution - le Comité Inter-Etats des Pesticides en Afrique Centrale (CPAC). En effet, nous accueillons aujourd'hui le Dr. Herman Köter, Directeur Général de l'ONG internationale Orange House Partnership. Monsieur le DG, soyez le bienvenu au Cameroun, au CPAC et en zone CEMAC.

Notre rencontre en Afrique du Sud lors du 7e Congrès sur la toxicologie dans les pays en développement me parait aujourd'hui loin d'une rencontre fortuite. Depuis Sun City, les échanges de correspondance sont allés croissants entre vous et nous dans un souci de coopération mutuellement bénéfique.

Le CPAC est un comité inter-Etats chargé d'assurer le processus d'homologation des pesticides en Afrique Centrale, une zone du continent Africain qui a le second plus grand massif forestier du monde - le Bassin du Congo - et une dense population paysanne. C'est dire quelle importante place l'agriculture occupe dans la vie de près de trente millions d'âmes qui y vivent. Les grandes plantations de banane, d'hévéa, de palmier à huile ou de coton qui parsèment la sous région ont entraîné un très fort usage de pesticides très peu contrôlés; posant ainsi de sérieux problèmes de santé publique et de protection de l'environnement.

Au regard de ces défis, et jouissant d'un mandat inter-Etatique, le CPAC se propose de circonscrire au mieux les risques inhérents à l'usage de ces pesticides en zone CEMAC. Comment y parvenir de manière efficace et durable, c'est en cela que le nouveau partenariat CPAC - ORANGE HOUSE est utile à plus d'un titre.

Monsieur le DG de Orange House, c'est à votre source d'eau que nous venons puiser pour arroser nos cultures. Je voudrais dire que c'est à votre école que nous venons apprendre ; et nous en sommes fiers. Car votre école a fait des preuves, notamment dans des domaines tels que la toxicologie et la gestion et l'évaluation du risque lié à l'utilisation des pesticides. Sartre disait « si tu diffères de moi, loin de me léser, tu m'enrichis.» De nos différences, nous allons nous enrichir : vous apprendrez de nous, et nous de vous; peut-être un peu plus.

Dans un monde où la coopération décentralisée a fait et continue de faire ses preuves, nous sommes convaincus que la session de formation dont nous posons aujourd'hui les jalons constitue le point de départ d'une aventure que nous voulons fructueuse et durable.

En 2010, nous avons l'intention de procéder à nos premiers essais d'homologation sous régionale, il ne fait l'ombre d'aucun doute que nous avons besoin d'une équipe rompue à la tâche pour en assurer un succès éclatant. Nous souhaiterions que vous nous accompagniez dans cette entreprise.

Nous reconnaissons et louons vos performances en matière de formation à travers le monde ; nous savons qu'elle (la formation) est le maillon essentiel de votre programme d'action, nous en avons besoin pour assainir la sous région et renforcer le processus d'intégration entre nos peuples - intégration tant voulue par la Commission de la CEMAC.

A présent, je voudrais souhaiter un bon séjour en terre camerounaise au Dr. Köter. Deux jours ne suffisent pas pour vous permettre de découvrir le charme et la beauté de ce pays - le Cameroun - qui vous accueille aujourd'hui; mais nous sommes convaincus que vous apprécierez l'hospitalité légendaire des Camerounais.

En même temps, je voudrais inviter les membres du CPAC ainsi que le personnel du Secrétariat Permanent du CPAC ici présents, à participer très activement aux débats et d'assurer une session de travail agréable, enrichissante et studieuse. Car sachons le, à travers cette séance de travail, c'est une nouvelle page de l'histoire du CPAC qui s'écrit ; bien évidemment avec le concours de Orange House Partnership.

Vive la coopération internationale.
Merci de votre bienveillante attention.

II- Historique et objectif

Suite à une réunion tenue avec le Secrétariat Permanent du CPAC du 5 au 7 janvier 2010 dans les locaux de CPAC à Yaoundé, Cameroun, il est apparu clairement que bien que l'élaboration d'une réglementation commune sur l'homologation des pesticides dans la zone CEMAC ait été mené avec beaucoup de succès en 2005, la mise en œuvre complète de la réglementation ne pourrait être effective que lors que l'expertise appropriée sera disponible pour compléter l'étape d'évaluation/analyse et l'étape suivante de décision sur la gestion des risques (désignées 'homologation' dans ledit règlement) du processus d'homologation. L'expertise encore requise est double:

a) Pour les étapes d'évaluation et d'analyse: l'éducation scientifique et la formation au niveau scolaire en matière d'évaluation (chimique) des risques, complétée par une expérience pratique appropriée dans un environnement bien établi où des évaluations de risque de haute qualité sont systématiquement effectuées, et
b) Pour l'étape de gestion de risque: une parfaite ou excellente compréhension et connaissance générales de tous les éléments de l'évaluation de risque (de la santé humaine et environnementale) et des approches et conséquences éventuelles ou futures de gestion des risques.

La présente formation vise à subvenir au besoin exprimé au (b) ci-dessus. Il sera organisé à l'intention des membres de CPAC (les gestionnaires de risque), des experts techniques du CPAC (venant en appui aux membres du CPAC) et les personnels experts du Secrétariat Permanent du CPAC (venant en appui aux évaluateurs scientifiques de risque).

La formation a pour objectif d'atteindre un niveau approprié de connaissance et de compréhension des participants au sujet de la science et des processus d'évaluation des risques afin de pouvoir comprendre et interpréter les résultats des évaluations de risque et prendre des décisions bien équilibrées en matière de gestion des risques sur la base de ces résultats.

Simultanément mais séparément, des efforts seront faits en vue de renforcer les capacités scientifiques appropriées en matière d'évaluation des risques dans chacun des 6 Etats CEMAC à travers une formation intense de futurs experts nationaux par l'éducation universitaire et la formation postdoctorale avec implication majeure ou importante des universités les plus appropriées d'Afrique, de l'UE et d'ailleurs.

Aspects pratiques de la formation:

- Les sessions quotidiennes iront de 09:00 – 18:00 avec une pause déjeuner d'une heure et demie et deux pauses cafés de 15 minutes chacun respectivement le matin et dans l'après-midi.
- La formation sera interactive, c'est à dire avec des questions directes à l'assistance, et une séance de travail d'une demie journée impliquant de plus petits groupes de travail.
- La formation sera dispensée par 5 experts principaux venant de l'Europe, d'Australie et des Etats-Unis
- Tous les participants qui auront activement contribué et assisté à toutes les sessions recevront une attestation de participation réussie au cours de formation.

Ebauche de projet de programme

Le contenu et les thèmes de la formation énumérés ci-dessous sont donnés à titre indicatifs par rapport à l'éventail de matières qu'intègre la formation mais ne sont pas exclusifs et peuvent donc être traités dans un ordre différent de que celui mentionné ci-dessous.

Session plénière 1:

Ouverture officielle

- Mot de bienvenue;
- Allocation d'ouverture officielle;

Historique du cours: Mise en place du CPAC, soutien de PIP pour l'élaboration d'un règlement com-

mun sur l'homologation des pesticides dans la zone CEMAC;
- Objectifs et approche de la formation;
- Présentation des participants.

Session plénière 2:
Principes d'évaluation des risques de pesticide
- Principes généraux d'analyse de risque: évaluation des risques, gestion des risques et communication sur les risques;

Caractérisation des risques de la santé humaine: besoins de données chiffrés et interprétation;
Caractérisation de la santé environnementale: besoins de données et interprétation;
- Propriétés physico-chimiques;
- Evaluation d'exposition;
- Effets cumulatifs d'exposition simultanée à plusieurs pesticides;
- Bonnes pratiques en matière de laboratoire (GLP) et surveillance de conformité.

Session plénière 3:
Bonnes pratiques en matière d'agriculture (GAP)
- Le travail du Codex alimentarius;
- Le travail de la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR);
- Prise en compte de GAP dans l'utilisation des pesticides;
- Evaluation de l'efficacité des pesticides;
- Établissement des niveaux maximum de résidu (MRLs) et des niveaux maximum superflu de résidu (EMRLs) dans des produits alimentaires;
- Classification Codex des denrées alimentaires;
- Questions de santé professionnelle dans l'utilisation de pesticide;
- Plan stratégique Codex (2008-2013).

Séance d'exercice pratique:
<u>Les groupes restreints de travail</u> évalueront (des parties) un dossier d'autorisation, et établiront un certain nombre de MRLs
- Présentation de l'exercice;
- Contrôle de dossier pour s'assurer de sa conformité, sa qualité et son accessibilité;
- Définir les points finaux et les effets critiques;
- Etablir /évaluer les facteurs d'évaluation des risques parmi lesquels NOAEL, ADI, ARfD;
- Etablir les niveaux d'exposition environnementaux et humains acceptables pour des expositions aiguës sur une durée de vie;
- Etablir les MRLs pour plusieurs denrées alimentaires.

Session plénière 4:
Evaluation de l'exercice pratique
- Erreurs fréquemment commises;
- Les questions les plus compliquées;
- Repérer ou détecter les failles dans le dossier, les mauvaises interprétations, les contradictions;
- Leçons apprises.

Session plénière 5:
Communication des résultats de l'évaluation des risques et des conclusions de gestion des risques
- Transparence et ouverture d'esprit;
- Types de résultats à communiquer;
- Outils et média de communication;
- Perception de risque contre risque réel.

Session plénière 6:
Discussion finales et sommaire de la formation
- Besoins supplémentaires de formation académique plus approfondie en matière d'évaluation des risques pour les évaluateurs de risque: investissement conjoint de tous les états CEMAC;
- Stratégie en vue de renforcer davantage les capacités en évaluation et gestion de pesticide

Retrouvez le CPAC sur internet en francais et en anglais

WWW. cpac-cemac.Org

Tableau de Synthèse de la séance de travail CPAC-ORANGE

SUJETS	DÉCISIONS	COÛT	OBSERVATIONS
Formation	**1. Formation sommaire** Type : Formation scientifique sur les principes de gestion des dossiers d'homologations. **Participants :** experts et membres CPAC + personnel secrétariat permanent CPAC (environ N= 25) **Formateur :** Orange House Partnership (à travers un déploiement de 5 experts) **Date :** 16, 17, et 18 mars 2010 **Durée :** 3 jours **Lieu :** Yaoundé **2. Formation intensive** Prévue pour une date ultérieure	Supporté par le CPAC - Location salle - Transport en interne - Pauses café + Cocktail (début) - Logistique et matériel de secrétariat - Perdiems experts locaux Interprétariat (2 interprètes pour trois jours) **Supporté par Orange House** - Formateurs (billets d'avion, hôtel, nutrition) - Documents de formation et leur traduction de l'anglais en français **Pas supporté** - Perdiems expert internationaux	**Objectif :** Entamer et faciliter le processus d'homologation en attendant de former les scientifiques pures - Formation destinée aux décideurs des homologations et les experts - Focus : suivi et évaluation des fiches d'analyse, avec une attention particulière sur les questions telles le LMR -
Besoins exprimés par le CPAC: Formation en - évaluation et gestion de risque - Toxicologie - Assistance technique	**Deux formations** - Sommaire, pour décideurs et scientifiques - Intensive, pour scientifiques pures	**Pas encore supporté** **Perdiem** **Transport**	- Inculquer des notions élémentaires sur la gestion des pesticides et d'une homologation - Formation plus approfondie sur les aspects spécifiques tels : l'évaluation scientifique d'un dossier d'homologation (propriétés biochimiques, physico-chimiques, l'évaluation des risques de santé humaine et environnementale). L'université de Weisenenguen est préférable - **Assistance technique :** assister le CPAC dans l'organisation des sessions d'homologation
L'offre de Orange House Partnership - Formation en évaluation et gestion de risque, essentiellement		**- Zéro tarif**, est appliqué pour les pays en développement ; comme le Cameroun.	- Conseil : i.e. orange House peut également être un cabinet conseil
Etude de cas	A proposer par Orange House P.		Le choix incombe à Orange House P.
Autres sujets : - Un flowchart (fiche signalétique sur l'évaluation et l'autorisation des pesticides) - Recherche de financement	Une initiative conjointe CPAC - ORANGE HOUSE PARTNERSHIP	Selon les besoins exprimés à un moment donné	Proposition faite par Orange House, pour expliciter les domaines pouvant nécessiter des sessions de formation pour le CPAC Objectif : couvrir les coûts non pris en charge ni par le CPAC, ni par ORANGE HOUSE PARTNERSHIP

N.B. Les dates de formation indiquées ci-dessus étaient à titre prévisionnelle. La formation n'ayant pas encore eu lieu, les dates effectives seront communiquées ultérieurement.

24ème Assemblée Générale de CropLife Cameroun

B. BOUATO

Invité à prendre part à la 24e session ordinaire de l'assemblée générale de Croplife Cameroun tenue à Dschang dans la région de l'ouest du Cameroun, le Secrétaire Permanent du CPAC a eut l'insigne honneur de présenté les activités du CPAC. C'était dans le cadre d'une série d'exposés tout aussi poignants les uns comme les autres sur des questions de pesticides et leurs effets sur la santé humaine et l'environnement.

A côté du bilan des activités de Croplife Cameroun entre 1989 et 2010, bilan présenté par Olivier ELDIN, le Vice-président de la structure ; de la réglementation phytosanitaire au Cameroun, une présentation de M. NUZA de la DRCQIPA - MINADER (Cameroun); les participants à la rencontre de Dschang ont eut droit aussi à un exposé sur le renforcement des capacités des opérateurs des filières agricoles dans le cadre du partenariat Croplife Cameroun - MINADER. Au cours de la présentation, Madame Etoundi s'est appesanti sur les bienfaits de ce partenariat ; louant au passage l'engagement des deux parties à assainir la production agricole au Cameroun. C'est dans cette optique que le mémorandum d'entente entre Croplife Cameroun et le MINADER a été évoqué par M. BAKAK du MINADER au cours d'un autre exposé, pour remarquer son extrême importance dans les efforts conjugués Gouvernement du Cameroun - Croplife Cameroun dans la lutte anti-vectorielle.

Photo de famille AG CropLife

Lorsque le SP du CPAC prend la parole, il souligne avec véhémence les points marqués par la structure dont il a la charge administrative depuis sa création en 2007 dans le combat contre les mauvais états et le mauvais usage des pesticides. De la formation, pour renforcer les capacités, en passant par le travail concerté entre le CPAC et les agences nationales d'homologation pour une homologation commune de pesticides dans la sous-région Afrique Centrale, le SP y est allé de vive voix. Monsieur BOUATO a surtout insisté sur la collaboration. C'est grâce à elle, dira-t-il, que le CPAC s'est saisi du dossier des tonnes de pesticides obsolètes découverts dans une zone forestière non loin de Pointe Noire au Congo et a entamé le processus de destruction.

C'est à ce niveau que le SP fait intervenir la nécessité des partenariats sans lesquels les actions du CPAC se trouveraient réduites et très peu efficaces. Se félicitant par ailleurs de l'aura que gagne sa structure sur l'échiquier international, M. BOUATO a exprimé sa gratitude aux dirigeants de Croplife Cameroun pour leur appui dans l'accomplissement de ses missions. En effet, et ce grâce au soutien de divers partenaires, le CPAC a eu le mérite d'être admis à la conférence des parties aux trois conventions relatives aux polluants organiques (Rotterdam, Stockholm, et Bâle). De même, le CPAC a souscris à l'Alliance Mondiale pour l'élimination du DDT et l'étude de ses alternatifs, dans le cadre de la Convention de stockholm. A ce sujet d'ailleurs, M. BOUATO précise qu'une circulaire pour l'élimination de ce pesticide dangereux a été élaborée et est en train d'être publiée.

Cependant, le CPAC dans son élan d'ouverture vers le monde afin d'aiguiser les compétences de son personnel pour des résultats optimum, a été présent à Bali en Indonésie à la conférence des parties aux conventions de Bâle, Rotterdam, et de Stockholm ; rencontre qui avait pour effet majeur la création d'une synergie des trois conventions pour des résultats plus probants.

Conférence des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm : Réunions extraordinaires simultanées - Bali (Indonésie) 24 au 26 février 2010

Séance plénière lors de la Conférence des Parties

11e session extraordinaire du Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement

Benoit B. BOUATO

Sur invitation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Secrétaire permanent du CPAC a participé aux réunions extraordinaires simultanées des conférences des parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, qui se sont tenues au Centre des conférences internationales de Bali à Nusa Dua (Indonésie). Ces réunions ont été suivies par la 11e session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, qui s'est tenue aussi au même endroit du 24 au 26 février 2010.

La conférence des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, suivie par leurs réunions extraordinaire simultanées, avaient pour objectifs d'examiner le paragraphe 3 de la session V de chacune de ces Conventions, relatives au renforcement de la coopération et de la coordination entre lesdites Conventions, afin de prendre les décisions aboutissant à une synergie de ces trois Conventions. Spécifiquement il y était question de prendre des décisions sur les activités conjointes, les fonctions de gestion conjointe et les services conjoints, la synchronisation des cycles budgétaires des trois conventions, la vérification conjointe des comptes des secrétariats et un mécanisme d'examen et de suivi des travaux visant à améliorer la coordination et la coopération entre les trois conventions.

La 11e session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, avait pour objectif, entre autre, d'examiner la liste des options pour l'amélioration de la gouvernance internationale de l'environnement, élaborée par le groupe consultatif, représentatif au plan régional, créé par décision 25/4 du 20 février 2009. Ce forum a eu à examiner les questions de politique générale sous le thème de l'environnement dans le système multilatéral. Les thèmes particuliers à considérer étaient : la gouvernance environnementale internationale (GEI) et le développement durable, l'économie verte, la biodiversité et les écosystèmes

Ces rencontres étaient caractérisées par une série de réunions de divers groupes régionaux et autres concertations bilatérales et multilatérales, formelles et informelles, ainsi que des contacts entre différents acteurs dans le domaine de l'environnement. La leçon à retenir au cours de toute cette mobilisation, est que le monde entier doit chercher des solutions de synergie des différents acteurs de la lutte contre la pollution de l'environnement comme stipulé dans la Decision IX/10 : Coopération et coordination entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, dont je présente un extrait ci-dessous :

C.) Coopération sur les questions techniques et scientifiques

Prie les secrétariats des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm de faciliter l'échange d'infor-

mations pertinentes entre les organes techniques et scientifiques des trois conventions en partageant des informations entre eux, avec le secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et avec d'autres organismes intergouvernementaux concernés au sujet des procédures mises au point et des produits chimiques relevant des trois conventions;

Prie les secrétariats des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm de maintenir ou d'établir des liens de coopération sur les questions techniques concernant plus d'une des trois conventions, avec la participation d'organismes et institutions autres que les trois conventions selon que de besoin;»

Le rapport complet de toutes ces manifestations se trouvant dans le site web du PNUE, la présente synthèse fait état de la participation du Secrétaire permanent du CPAC à ces rencontres internationales sur la gestion de produits chimiques et sur l'environnement. En effet, participant pour la première fois à ce genre de manifestations, en qualité d'observateur, comme représentant d'un organisme intergouvernemental, le Secrétaire permanent du CPAC, n'avait pas à prendre la parole officiellement. Par contre, nous avons participé aux réflexions qui ont conduit à l'élaboration de la position du groupe Afrique.

Vu la multiplicité des réunions (voir programme dans le site du PNUE), il nous était difficile de participer à toutes celles-ci, surtout qu'elles se tenaient parfois simultanément. Cependant, en dehors des sessions plénières, nous avons ciblé des réunions au cours desquelles on élaborait le processus de prise de décisions, avec pour objectif de comprendre les mécanismes de fonctionnement des organes des Nations Unies. Après cette période d'observation qui nous a permit de repérer les personnes utiles pour la coopération ou le partenariat avec le CPAC, nous avons entrepris des contacts directs avec ces personnes.

C'est dans cet esprit que nous avons eu à rencontrer beaucoup de personnalités avec lesquelles nous avons évoqués les possibilités de coopération ou de partenariat. Dans le cadre du présent compte rendu, nous allons présenter les plus importantes de ces rencontres pour le suivi et pour la mémoire du CPAC :

IDENTIFICATION	OBJECTIF	ACTION MENÉE OU À MENER
Wanjiru Mburu Assistante du Directeur Exécutif du PNUE; Nairobi Wanjiru.mburu@unep.org	Confirmer l'enregistrement du SP CPAC à la 11e Conférence extraordinaire de ministres de l'environnement à Bali et prendre rendez-vous avec le Directeur de l'UNEP	- Enregistrement du CPAC pour sa participation à 11e conférences des Ministres de l'environnement ; - RDV avec le Directeur régional Afrique de l'UNEP
Mounkaila Goumandakoye, Directeur régional Afrique; Nairobi, Kenya Mounkaila.goumandakoye@unep.org ; mgoumandakoye@hotmail.com	Reconnaissance du CPAC par le PNUE et si possible en faire un point focal pour les produits chimiques en Afrique centrale	- échange d'adresse - - -Faire une correspondance urgente pour le suivi de la prise de contact.
Dr Nana Aboubakar Djalloh Ministre délégué, Ministère de l'Environnement et de la protection de la nature, BP 1782 Yaoundé - Ndiallo6w@yahoo.fr	Prise de contact et échange d'adresse pour le développement d'une coopération entre nos deux structures	- Formuler une base de coopération à proposer au Ministre pour une synergie de nos actions sur le terrain
Rencontre avec les délégations des pays membres de la CEMAC, présentes à Bali	Recherche de synergies d'action entre ces délégations issues des ministères de l'environnement et le CPAC pour plus d'efficacité dans la gestion de pesticides.	Présentation du CPAC et proposition de l'idée de synergie d'action dans la gestion de pesticides dans la sous-région
Hossein Fadaei Senior Inter-Agency Officer; PNUE, Maison de l'Environnement. Genève, hossein.fadaei@unep.org	Prise de contact et échange d'adresses pour l'appui du CPAC au sein du PNUE	- Adresser une lettre pour confirmer le contact
Arab Hoballah Division Technologie, Industrie et Economie (UNIDO/PNUE); Paris Arab.hoballah@unep.org	Reconnaissance du CPAC par cette division de l'UNIDO/PNUE, afin de suivre l'évolution de la production des pesticides	- Présentation du CPAC ; - Adresser une demande de reconnaissance du CPAC à la table ronde Afrique du mode de consommation et de production
Sally Jeanrenaud Programme Director, International Institute for Environment and Development; Suisse. - Sally.jeanrenaud@iucn.org	Développer une coopération avec cet organisme	- Faire la recherche à internet sur le champ d'action de cet organisme, afin de pouvoir propose une base de coopération avec le CPAC
Hubert Binga Directeur général adjoint; Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la ville; Libreville, - Hubert_binga@yahoo.fr	Prise de contact et présentation du CPAC	Rencontre avec toutes les délégations des pays membres de la CEMAC, ayant fait le déplacement de Bali.
Sulia Signo Bom Jesus Quaresima Chemical engineer; Chef sanitation department Sao Tome & Principe	Voir l'avancement du dossier d'adhésion de Sao Tomé & Principe au CPAC	Prise de contact et entretiens
Olushola Olayide Sodeko Senior Policy Officer, Environment and water resources, African Union Commission, Addis-Abeba - SodekoO@africa-union.org	Présentation du CPAC pour recherche de la coopération avec ce département de l'Union Africaine qui s'occupe de l'environnement	- Contact établi - faire une lettre pour le suivi du contact
Nluzuko Gwayi (Afrique du Sud) Présidente de la Conférence des Parties de la Convention de Rotterdam	- Prise de contact et présentation du CPAC - Voir dans quelle mesure les points focaux nationaux et sous-régionaux des conventions peuvent collaborer avec le CPAC	Discussions et échange de point de vue sur la coopération entre ces points focaux et le CPAC

Endosulfan et Azinphos-Methyl: le Comité d'étude des Produits Chimiques propose leur inscription dans la liste III de la Convention de Rotterdam

Lors du 6e Comité d'étude des produits chimiques de la convention de Rotterdam à Genève(SUISSE) du 15 au 19 mars 2010, les risques de santé humaine et d'environnement liés à l'usage de ces produits chimiques a été jugé très grands

B.B. Bouato et Mme B. Ngou

Du 14 au 19 mars 2010, s'est tenue la réunion du sixième Comité d'étude des produits chimiques de la convention de Rotterdam au Centre de conférence de VAREMBE à Genève (Suisse), sous la présidence de Mme Marit. E. RANDALL représentante de la Norvège.

Les experts des 30 pays membres de ce comité ; les observateurs, parmi lesquels, le Secrétariat Permanent du Comité Inter-états des Pesticides d'Afrique Centrale y ont pris part.

Le 14 Mars 2010, la réunion commence par l'enregistrement des participants, suivi des exposés des groupes de travail pour chacun des produits soumit à l'étude. Ces exposés avaient pour objectif d'étudier les notifications ou les DOD (Documents d'Orientation des Décisions) effectués au sujet de ces produits par les pays membres de la Convention qui, les utilisent et les commercialisent dans le but de les lister sur l'annexe II ou III de la Convention de Rotterdam à savoir :

Amitraz; Azinphos-methly; Endosulfan; Methyl bromide; Paraquat.

Le 15 Mars 2010 à 10h00, le mot de bienvenu de Monsieur M. Donald COOPER, Secrétaire Exécutif de la Convention de Rotterdam marque l'ouverture des travaux de cette réunion. Les travaux se déroulent en séance plé-

Le vote à la Convention de Rotterdam

nière, tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00. Mais la modification de ces horaires est possible au cours des travaux, pour les discussions en sous commission et en présence exclusive des experts, afin de discuter sur les points essentiels et importants.

Après les discussions au sein des groupes de travail, il ressort ce qui suit :

l'Azinphos-Méthyl est un insecticide à base d'organophosphate et à large spectre. C'est une neurotoxine mise au point pendant la deuxième guerre Mondiale et largement utilisée dans la culture des légumineuses et différents arbres fruitiers. Sur la base des rapports de la Commission de revue Chimique, le Comité d'Etude des Produits Chimiques admissible à l'Annexe III de la procédure PIC estime que l'Azinphos-methyl rempli pleinement les conditions d'admission. Déclaré donc comme pesticide nécessitant un consentement préalable avant utilisation, la recommandation d'inclure l'Azinphos-methyl dans la liste II des polluants organiques persistants sera transmise à la cinquième conférence des parties de la Convention de Rotterdam en juin prochain.

Quant à l'Amitraz, il faudra attendre encore pour le voir listé dans l'Annexe III, car un seul avis de notification de la règlementation finale ayant été reçu ; la rencontre de Genève a recommandé que l'Amitraz ne soit pas encore proposé pour admission en annexe III de la convention.

Le Methyl-bromide, n'ayant fait l'objet que d'une notification à la règlementation finale et ne correspondant qu'aux critères de l'Annexe II de la convention de Rotterdam, il ne pouvait pas être listé dans l'Annexe III de cette Convention ;

Le Paraquat utilisé comme herbicide, a reçu des notifications de la Suède, et après étude par les membres du comité, il a été convenu de ce que ce produit ne répond pas aux critères de l'Annexe II(b) ;

L'Endosulfan, insecticide et acaricide à base d'organochloré, est utilisé dans la culture du coton, du café et de thé. Il est l'un des produits chimiques candidat à l'étude auprès du comité, qui a reçu le plus grand nombre de notifications en particulier celle de l'Afrique Sahélienne (huit pays en tout – Burkina Faso, Côte d'ivoire, Gambie, Guinée Bisau, Mali, Mauritanie, Sénégal et Niger), le Comité Sahélien des Pesticides (CSP). Au cours de ces travaux, l'endosulfan a été l'objet de très longues discussions avec en prime la réaction de l'expert de l'Inde, qui après tous les débats sur les risques et les dangers de ce produit, a insisté pour que celui-ci ne soit pas soumis à l'annexe III du PIC.

Mais, à la suite d'un consensus de toutes les parties membres du comité et un vote au 2/3, et considérant le paragraphe 6 de l'article 5 de la convention, une recommandation a été faite à la conférence des parties de lister ce Produit dans l'annexe III de la convention de Rotterdam comme un polluant organique persistant (POP) ;

Au terme de l'étude de ces notifications, le Comité d'étude a conclu que les critères d'admission de ces pesticides dans l'annexe III du PIC ont été réunis et ainsi ont décidés de l'élaboration d'un projet de document d'orientation des décisions (DOD) de ces substances. La recommandation d'admission de ces pesticides dans la Procédure PIC sera présentée à la 5ème conférence des parties à la convention de Rotterdam en Juin 2011.

Malheureusement, plusieurs pesticides retirés du marché ou dont l'usage a été sévèrement limité dans les pays industrialisé, sont encore commercialisés et utilisés dans les pays en développement. De tels pesticides sont souvent vendus aux agriculteurs qui manquent les équipements et la connaissance pour leur utilisations sans risques, qui généralement aboutissent à de nombreux dégâts dont les décès.

En marge de ces travaux, le Secrétaire Permanent et la secrétaire du CPAC, se sont rendus à la maison de l'environnement de Genève, pour rencontrer les responsables de cette structure afin de leur présenter un projet sur l'organisation d'une réunion impliquant les différents intervenants dans la gestion des produits chimiques, en conformité avec les conclusions de Bali, relatives à la synergie d'actions dans ce domaine.

Le rapport intégral de cette réunion, peut être consulté dans le site de la convention de Rotterdam www.pic.int et dans l'annexe II de ce document.

La clôture des travaux de cette sixième rencontre a eu lieu le 19 Mars 2010 par M. le Secrétaire Exécutif de la Convention de Rotterdam, complété par le mot de la présidente des travaux annonçant la tenue de la prochaine réunion du 28 Mars au 1er Avril 2011 à Rome (Italie).

Yaoundé le 23 Mars 2010

CNGP Gabon : cap sur l'homologation commune

Membres CPAC Gabon

Après la mise en place du CNGP Gabon, la cellule du CPAC met le cap sur les prés - requis d'homologation

Sensiblement un an après sa mise en service, la cellule CPAC du Gabon s'est dotée d'outils nécessaires pour l'accomplissement de ses missions. C'est ainsi qu'elle s'est offert des fournitures de bureau et surtout un matériel informatique performant devant faciliter l'interconnexion avec le Secrétariat Permanent à Yaoundé pour information et coordination. Cela, grâce à la dotation financière du Secrétariat Permanent.

De même, des séminaires de formation ont été organisés sur l'évolution des activités du CPAC ainsi que sur la formation des exploitants agricoles quant à la bonne utilisation des pesticides. Cette activités s'est faites dans quatre provinces du Gabon et ont fait intervenir des acteurs tels :

- Les Membres du CPAC plus les opérateurs économiques intervenant dans la filière des pesticides (Importateurs, utilisateurs, distributeurs).
- Les Responsables du CNGP ; et
- Les Responsables du CNGP + Ministre agriculture.

Aujourd'hui, mieux outillée tant en équipement opérationnel qu'en information sur les pesticides à haut risque, la cellule CPAC du Gabon a les yeux rivés sur la surveillance de son environnement pour l'endiguer de pesticides dangereux, en attendant l'effectivité de l'homologation commune sous l'égide du Comité Inter-états des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC).

Programme d'Activités exercice 2010

Dans le cadre de la mise en place progressive du processus d'homologation commune des pesticides en zone CEMAC par le CPAC, le CNGP du Gabon en tant que démembrement de ladite organisation, a retenu pour le compte de l'exercice 2010 les activités ci-après :

Activités	Personnes ressources	Période											
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1°/ Organisation d'un séminaire d'information sur l'évolution des activités du CPAC.	1. Les Membres du CPAC plus les opérateurs économiques intervenant dans la filière des pesticides (Importateurs, utilisateurs, distributeurs).												
2°/ Formation des exploitants agricoles sur la bonne utilisation des pesticides comme le stipule l'article 1 du règlement intérieur du CPAC.	2. Responsables du CNGP.												
3°/ Suivi de l'aboutissement de l'arrêté portant création du CNGP du Gabon.	3. Responsables du CNGP + Ministre agriculture.												
4° / Finalisation de l'état des lieux de la gestion des pesticides dans les 4 provinces restantes	Les Membres du CPAC												

Formation des formateurs des paysans sur l'utilisation des pesticides sans risque majeur sur l'environnement et la santé humaine.

Ing. Serge LIALE / Hugues NDIH *(stagiaire IRIC)*

C'est dans le cadre d'un atelier de formation des formateurs sur l'utilisation des pesticides sans risque majeur sur l'environnement et la santé humaine, dans la localité de Njombé (Littoral Cameroun) que j'y ai effectué une mission de deux jours.

Cet atelier qui était organisé par l'ONG FADENAH en association avec le PNUD s'est tenu au foyer Bankwa en présence de plusieurs participants de provenance diverse. Ainsi étaient présents : le délégué départemental de l'agriculture et de l'environnement (Modérateur du séminaire), une représentante de l'élu du peuple (député de la localité), une équipe du FADENAH, les chefs de village, un représentant du CPAC, une cinquantaine de leader d'associations de Njombé et Pendja, un représentant de la sureté nationale, la presse (la voix du paysan), le représentant de la société PHP, le représentant de la firme phytosanitaire syngenta, etc.

Déroulement des travaux

Après les différents discours et mots de bienvenue du premier jour, les travaux ont commencés en salles par des vidéo-projections suivi des séances de questions-réponses.

Les paysans ont eu à assister à des présentations ci-dessous :

1. Projection d'un documentaire sur la sécurité de l'opérateur dans l'application des pesticides, secrétaire du FADENAH;
2. Les meilleures pratiques agronomes, présentés par Dr Mouliom, Expert du CARBAP ;
3. Gestion des emballages des pesticides et protection de l'environnement, par le délégué de l'agriculture et de l'environnement de Njombé- Pendja ;
4. Techniques d'Identification du bon produit et préparation de la bouillie, par le représentant de la société Syngenta;
5. Phase pratique sur le terrain de Préparation de la bouillie, par Syngenta et PHP ;
6. Phase pratique sur le terrain d'application et de stockage des pesticides, par Syngenta et PHP ;
7. Phase pratique sur le terrain de nettoyage et de conservation de la combinaison et du matériel (pulvérisateur) après utilisation, par Syngenta et PHP.

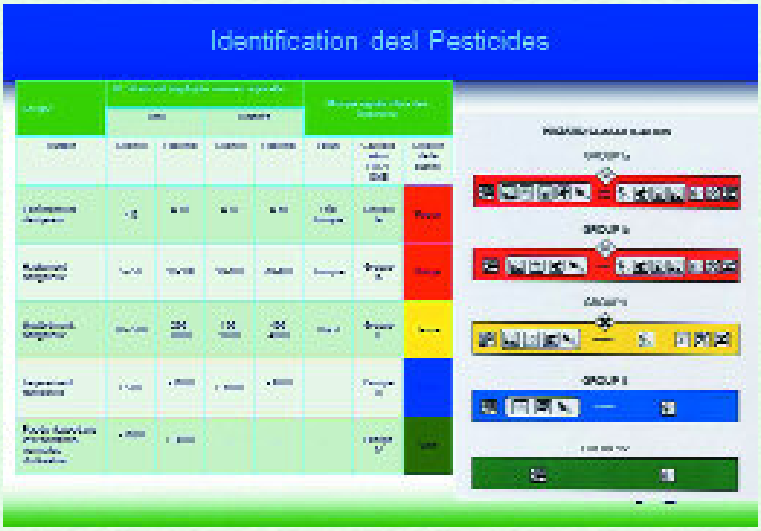

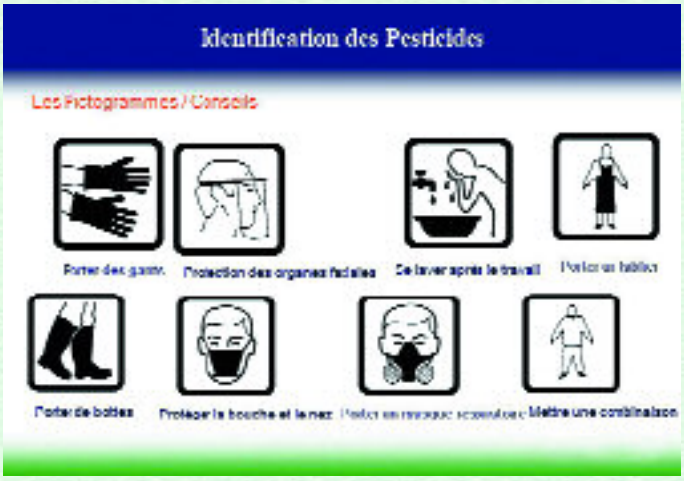

Il faut noter en guise de conclusion que le séminaire a été très apprécié par les participants, au regard de leur présence effective pendant les deux jours qu'ont durée les travaux, les interventions des uns et des autres nonobstant la durée des séances de questions à la recherche du savoir, la libération des informations par les paysans afin d'être mieux assisté. La société PHP qui a réaffirmé son engagement à protéger la population et ses employés de l'utilisation des pesticides. Les chefs de village quant à eux ont émis le souhait de voir se multiplier de telles formations dans la localité et bien d'autres pour éviter aux agriculteurs le désagrément d'un mauvais usage de pesticides.

Pesticides : Gaines, fûts, pêche, escargots et risques pour la santé

Ing. Serge LIALE / Hugues NDIH *(stagiaire IRIC)*

Les gaines en polystyrène (plastique) provenant des bananeraies industrielles, les emballages vides de produits chimiques, les escargots ramassés aux pieds des bananeraies, ainsi que les poissons pêchés à l'aide de produits chimiques sont des sources de diffusion des pesticides dans l'organisme.

Gaines en polystyrène provenant des bananeraies industrielles

Les polystyrènes sont utilisées pour protéger les régimes de bananes contre les attaques des insectes, fortement imbibées de pesticides issus des traitements aériens (3 mois), Collectés et stockés par les industries de plantation pour destruction, elles sont détournées par les employées malhonnêtes et utilisées au quartiers pour divers emballages :

- Au marché: emballer les produits alimentaires
- A la maison: emballages divers

A ce titre, l'attitude à adopter par les populations résidants autours des plantations sont entre autres de :

- Ne plus subtiliser ces gaines
- Ne pas les utiliser pour usage domestique
- Refuser que ces gaines soient utilisées par les vendeuses pour emballer les vivres au marché.

Les industrielles quant à eux devront tout mettre en œuvre afin de :

- Sensibiliser les employés sur les dangers auxquels ils s'exposent en collectant ces gaines pour un usage domestique
- Adopter les mesures draconiennes contre les intervenants
- Exemple: traduction des contrevenants au conseil de discipline, etc.
- Sensibiliser les vendeuses des marchés

Emballage vides de produits chimiques

Fût hermétiquement fermé (scellé), Fûts en fer (scellé), Bidons en plastique (4 litres), Bouteilles en plastique (1 litre), etc.

Ils sont utilisés pour recueillir de l'eau afin de laver les habits et les assiettes, conserver de l'huile de palme, le pétrole et autres liquides. Pour ce faire, les industries devraient au sein de leurs structures adopter les attitudes suivantes :

1- Interdiction formelle d'utiliser ces emballages
2- Collecter et stocker dans des endroits sécurisés
3- Écraser et livrer à une société pour recyclage.

Ces emballages sont volés par les employés pour un usage domestique clandestin tel que la vente au marché noir. Pour essayer d'assainir ces objets ayant contenus les pesticides, les esprits malins font une ouverture sur les fûts à l'aide d'un couteau chauffé au feu, ensuite utilise l'eau bouillante ou eau du manioc pour soi-disant détruire tous les résidus.

Mais la question est de savoir si cette méthode peut réellement éliminer les résidus?

Pêche artisanale par empoisonnement

Certains pêcheurs véreux dans le cadre de leurs activités saisonnières pratiquent en début de saison des pluies et ceci surtout la nuit, de la pêche par empoisonnement de l'eau avec les **produits chimiques** ou par **usage de plantes** aux propriétés toxiques afin d'avoir le maximum de poissons qu'ils écoulent dans les marchés de la localité. Les poissons pêchés sont les machoirons et silures.

Usage de plantes aux propriétés toxiques:

Cineraricrfohum, Chrysanthemum marshali, Barringtonia SP., Devis eliiptica, Lonchocaqws SP., Owenia vemicosa, Raphia SP., Tephrosia sp. (Cultivée parfois en plante de couverture dans les caféiers).

Raphia et Tephrosia

Page Scientifique

Les Techniques pratiquées consistent à plonger les plantes broyées dans l'eau, ou laisser séjourner le broyat des plantes dans un récipient contenant de l'eau (amélioration de la 1ère). Après un à deux jours la substance obtenue est ensuite recueillie et déversée dans le milieu aquatique visé font un appât en combinant les plantes avec des aliments diverses (Généralement des féculents)

Usage de pesticides dans la pêche

Essentiellement des dérivés chlorés, les plus fréquemment utilisés dans d'autres pays d'Afrique sont : le DDT (dichlorodiphényle trichloroéthane), le lindane (Eldredge, 1987; Kaba, 1989), le dieldrine, le cyanide de sodium, la roténone, La quinaldine, l'antimycine (fintrol-5), l'endosulfan (Eldredge, 1987; Kaba, 1989).

L'utilisation de produits naturels commercialisés tels que le Chrysanthemum sp. communément appelé le pyrèthre et cultivé pour ses fleurs qui contiennent un produit insecticide: **la pyréthrine**. Ce produit se trouve dans le commerce sous plusieurs formes (poudres et extraits de pyréthrine).

Impacts sur l'environnement aquatique

La contamination de toute la chaîne alimentaire aquatique se fait par filtration de l'eau contaminée, par ingestion des particules en suspension ou sédimentée.

L'effet sur le phytoplancton, le zooplancton, les poissons et les organismes benthiques.

L'Impacts sur la faune et la flore aquatique c'est la dégradation des biotopes et la destruction de la faune et de la flore aquatique non cibles.

Des tests sur les effets des organochlorés sur les poissons indiquent que ceux-ci:

Répriment la sécrétion de gonadotropine conséquence: baisse de l'activité gonadotropine durant la phase du cycle de reproduction (Singh & Singh, 1983).

Des études in vitro effectuées par Etien et Dadié (1992) ont mis en évidence les critères anatomo-pathologiques des pesticides gramoxone (herbicide), gammaline (insecticide) et thiodan (insecticide) sur l'oeil, les branchies, la bouche, les nageoires, les organes internes, la coloration de la peau des poissons appartenant aux espèces Chtysichtys nigrodigiilatus et Tdapia.

Les poissons intoxiqués (pêché) et conservés sous glace présentent encore une certaine qualité commerciale, après trois jours. Toutefois, quelques caractères tels que les nageoires hérissées, la peau décolorée et la cornée opaque fait suspecter une intoxication.

Sur la santé publique, l'usage des produits toxiques pour la pêche constitue aussi un problème socio-économique, interdisant toute utilisation du plan d'eau contaminée et favorisant des troubles de santé.

De la modification de la qualité de l'eau, il résulte: l'abandon de la zone contaminée par les animaux aquatiques donc par les pêcheurs, la destruction de la faune et de la flore aquatiques non cibles et plus particulièrement des juvéniles de nombreux poissons et crustacés, et par conséquent sur leurs futurs stocks et par voie de fait sur les revenus des pêcheurs, les poissons ainsi capturés se conservent difficilement et par conséquent ont une faible valeur marchande et nutritive.

Outre cela, les poissons pêchés par empoisonnement présentent de nombreux risques d'intoxication pour le consommateur. Olishifski (1979) note que les hydrocarbones chlorés ont des effets sur : le foie, les reins, le système nerveux de l'homme.

Par ailleurs, ils sont carcinogènes et peuvent plonger l'homme dans un coma et le conduire à la mort.

Recommandations

1- Eduquer et de sensibiliser les pêcheurs sur les impacts de cette pratique sur l'écosystème aquatique et les risques sanitaires et économiques pour la population,
2- Responsabiliser les autorités villageoises (chefs), i.e. leur permettre de mener des contrôles sur le terrain et les marchés dans les villages et de sanctionner les fautifs,
3- Mener des recherches sur la qualité des poissons pêchés par empoisonnement, les effets de ces produits sur nos rivières et sur la santé des consommateurs.
4- Instaurer des contrôles rigoureux et systématiques de salubrité des produits de pêche.

Consommation des escargots et risques pour la santé des populations.

Les escargots sont l'un des aliments les plus prisés dans certaines localités par les populations. L'escargot est une source de protéines, revenus, et génère des emplois.

Il est principalement consommé par la communauté anglophone et s'est rependue à d'autres couches sociales. Ils sont consommés comme complément de sauces et autres aliments, grillées et vendus sous forme de brochette communément appelées ''Kongo Meat''. Les coûts varient en fonctions du conditionnement ainsi, un seau de 20 litres coûte 2500-3000 FCFA, les brochettes 50 FCFA (3/4 petits escargots100 FCFA et (3/4 gros escargots). Généralement ses vendeurs d'escargots les collectes dans les champs des paysans, les forêts ou les bananeraies industrielles mais les risques pour la santé sont nombreuses : dans les bananeraies industrielles, les escargots contiennent un fort taux de résidus de pesticides, les molluscides utilisés pour lutter contre les mollusques attirent les escargots (exemple : mollucarb). Leur consommation est donc dangereuse pour la santé.

Par conséquent, les ramasseurs d'escargots doivent être avertis de ces dangers et les autorités doivent aider à sensibiliser les ramasseurs d'escargots.

Extrait de la présentation de M. TETANG TCHINDA Josué, Spécialiste de l'information agricole et environnementale sur **les Risques associés à la santé des populations de Njombé (localité du littoral Cameroun)**

Enjeux du développement des Bio Pesticides en Zone CEMAC

Par Léonard S NGAMO TINKEU

Un des défis les plus importants de l'agriculture moderne est de nourrir une population humaine de plus en plus croissante. Au rythme de la croissance démographique actuel, il y a lieu de se demander si la terre pourra toujours nourri ses habitants. On ne peut répondre à cette question par l'affirmative que si :

- la croissance démographique est ralentie ;
- les productions agricoles sont plus importantes ;
- les pertes avant et après la récolte sont réduites.

Les deux dernières possibilités sont les plus indiquées mais les plus dommageables à l'homme lui-même. Un des moyens les plus utilisés pour augmenter les productions agricoles et limiter les pertes en champ et en stock est l'utilisation des produits phytosanitaires. La lutte chimique aveugle est l'une des causes des pollutions anthropiques les plus importantes. Il y a nécessité de développer des outils de protection phytosanitaires respectueux de l'environnement et du consommateur dans le but d'une sécurité et d'une sureté alimentaires.

Les pesticides chimiques de synthèse sont caractérisés par de nombreuses faiblesses parmi lesquelles, une action persistante et non ciblée, Il leur est attribué les effets dits '4R' [1] :

- Rupture (au niveau des chaînes trophiques et érosion de la biodiversité),
- Rémanence (très forte persistance dans l'environnement et bio accumulation dans les tissus adipeux des consommateurs ayant pour conséquence une bio magnification dans les maillons élevés des chaînes alimentaires),
- Résurgence et
- Résistance des insectes suite aux traitements répétés.

La révolution dans la protection phytosanitaire revient à rechercher des méthodes de lutte moins agressives pour le consommateur et pour l'environnement. Si on considère que chaque être vivant a des ennemis naturels qui exercent une pression sur lui en contrôlant la dynamique de sa population, on peut imaginer que la lutte biologique qui est basée sur l'utilisation des ennemis naturels des ravageurs pour leur destruction est une voie écologiquement propre. Dans ce cas, les matières actives sont des parasites, des prédateurs, des agents pathogènes (bactéries, virus, champignons...) des ravageurs à détruire. Au sens strict, les produits phytosanitaires dont la matière active est un être vivant sont des bio pesticides. Les bio pesticides sont caractérisés par des effets dits 'S2-R-B2' [1] :

- Sélectivité (ravageurs ciblés, respecte les auxiliaires),
- Sécurité (peu de risque pour le manipulateur et pour l'environnement),
- Résistance (pas de développement de résistance par des cibles),
- Biodégradabilité (séjour très court dans l'environnement),
- Biodisponibilité (fourniture naturelle, acquisition modulable par la production).

Fruits Bio: Le fruits reste une variable importante

La liste des produits phytosanitaires homologués au Cameroun en mars 2007 montre que sur 414 produits disponibles sur le marché, seuls deux insecticides sont des bio pesticides au sens strict (soit moins de 0,5%). Il s'agi de : BATIK (Homologué au Cameroun sous n°2007/14, expiration Décembre 2013) et TEKNAR HP-D (Homologué au Cameroun sous n°2007/126, expiration Août 2011) tous deux à base de Bacilus thurengiensis. Ceci veut dire que tous les autres pesticides utilisés en dehors de ces deux laissent une quantité non négligeable de résidus dans l'environnement. Les pollutions diverses ainsi créées et entretenues par l'homme ont pour conséquence la menace sur la sureté alimentaire car les contaminants générés par les résidus de pesticides s'accumulent dans l'environnement, infiltrent les chaînes alimentaires où ils se magnifient de façon plus importante dans les maillons plus élevés où se trouve l'homme.

Face à cette situation, il y a lieu de se poser la question de savoir, avec l'incroyable biodiversité enviée à notre sous région, où se trouve le frein au développement de l'industrie des bio pesticides ? Sur le plan de la recherche de nombreux cas d'agents de lutte biologique efficaces sont avérés.

En limitant les exemples aux seuls cas de nos travaux, de nombreux auxiliaires pour la lutte biologique sont expérimentés avec succès contre des insectes nuisibles d'importance économique.

Comme prédateur, Bacha picta (Diptera syrphidae) est un prédateur des psylles du cacaoyer capable de maintenir les populations de ce ravageurs en dessous de son seuil de nuisibilité [2] ; Comme parasitoïde, Anisopteromalus calandrae (Hymenoptera : Pteromalidae) présent dans les greniers paysans au Nord Cameroun, réduit en conditions de laboratoire la population de ravageur de 60% en première génération [3]. Comme agent infectieux il y a comme agent entomopathogène microbien, une souche de Beauveria bassiana isolée dans les localités de Ekona et de Njombé au Cameroun est très active sur les larves et la adultes du charançon noir du bananier [4] et peut en culture de bananier être envisagée comme agent de lutte biologique contre ce ravageur pan tropical des bananiers. Un agent entomopathogène invertébré est un nématode du genre Steinernema présent dans le Moungo Sud et la région du Sud Ouest du Cameroun.

En somme le frein au développement de l'industrie des bio pesticides en Afrique Centrale en général et au Cameroun en particulier ne serait pas un manque de données sur les matières actives d'origine animales à formuler. Dans le domaine des bio pesticides d'origine végétale, de nombreuses matières actives découvertes et caractérisées. Les plus prometteuses sont issues des plantes consommées par l'homme et ont les effets S2-R-B2' [1]. Toutes ne demandent qu'à être formulées. N'est-il pas temps pour les industriels de commencer à s'intéresser plus intensément à la valorisation des résultats de la recherche dans ce domaine ? Il est urgent que la tendance de moins 0,5% de bio pesticides sur tous les pesticides homologués soit renversée.

Références

[1] Regnault-Roger C., Philogène B. J. R., Vincent C. (2002). Biopesticides d'origine végétale. Lavoisier, Tec & Doc, Paris.

[2] Ngamo Tinkeu, L. S. & Jean N'guyen Ban (1994). Activités prédatrices des Syrphes et Chrysopes sur les larves du Psylle du cacaoyer (Tyora tessmanni) : Candidats pour la lutte biologique. Med. Fac. Landbouww. Univ. Gent, 59/2b, pp. 709 - 715.

[3] Ngamo Tinkeu S. L, Kouninki H., Ladang Y. D., Ngassoum M. B., Mapongmestsem P. M. & Hance T., (2007). Potential of Anisopteromalus calandrae (Hymenoptera: Pteromalidae) as biocontrol agent of Callosobruchus maculatus (F.) (Coleoptera: Bruchidae). African Journal of Agricultural Research, 2(4): 168-172.

[4] Ngamo Tinkeu L S (1998). Diversité des charançons ravageurs du bananier et évaluation de l'impact de leurs ennemis naturels entomopathogènes (Nématodes et Fungi) dans les principaux basins de productions du Sud Cameroun. Rapport de stage post doctoral au CRBP. Mars 1998, 36pp.

Bangladesh : les empoisonnements aux pesticides font des ravages

Une enquête annuelle du gouvernement sur la situation sanitaire au Bangladesh a révélé que les empoisonnements liés aux pesticides étaient l'une des principales causes de décès. L'enquête met ainsi en évidence un problème de santé de premier plan.

Le bulletin sanitaire de 2009, qui rassemble les statistiques en matière de santé depuis 2008, a enregistré 7 438 décès par empoisonnement lié à des pesticides dans plus de 400 hôpitaux du pays chez les hommes et les femmes âgés de 15 à 49 ans. Le rapport a été publié en décembre 2009. Le bulletin sanitaire de l'année précédente ne mentionnait aucun empoisonnement lié aux pesticides.
Parmi ces morts, les empoisonnements directement dus aux pesticides représentent huit pour cent des victimes. Ils sont précédés uniquement par des insuffisances respiratoires, qui sont la cause de 11 pour cent de ces décès, peut-on lire dans le bulletin.
Muhammad Abul Faiz, professeur de médecine au Sir Salimullah Medical College de Dhaka, a dit que 38 pour cent des 933 cas d'empoissonnement pris en charge par cet établissement en 2008 étaient dus à des pesticides.
Selon M. Faiz, ancien directeur général des services de santé du gouvernement, l'utilisation de produits chimiques pour cultiver des légumes était l'une des principales causes des décès liés aux pesticides. « Les agriculteurs épandent des pesticides sur leurs cultures sans prendre les mesures de protection appropriées. Ils s'exposent à des pesticides hautement toxiques. Ils inhalent une partie non négligeable des pesticides qu'ils pulvérisent sur leurs cultures pour tuer les insectes », a dit M. Faiz à IRIN. « D'autres s'empoisonnent parce qu'ils ne se lavent pas les mains et le visage correctement après avoir pulvérisé les pesticides », a-t-il ajouté.
Dans un pays où 75 pour cent de la population active, qui est estimée à 56 millions, exerce directement ou indirectement dans le secteur agricole, il s'agit d'une très mauvaise nouvelle.

Un agriculteur pulvérisant des pesticides dans le district de Kurigram, dans le nord du Bangladesh. L'empoisonnement lié aux pesticides est une cause de décès importante dans ce pays.

Recyclage dangereux
Des chercheurs du National Institute of Preventive and Social Medicine (NIPSOM) signalent que de nombreux agriculteurs ne se débarrassent pas des contenants vides après usage et les recyclent régulièrement. Les contenants sont parfois utilisés pour ranger de la nourriture, ce qui souligne l'importance d'un recyclage et d'une élimination appropriés des contenants usagés, ont-ils dit.
Les chercheurs du NIPSOM déclarent également que les gens ont besoin d'être informés des empoisonnements causés par le recyclage et l'élimination inadéquate des contenants de pesticides usagés. Ils recommandent que les fournisseurs de pesticides s'assurent que des avertissements figurent de manière explicite sur les emballages, de façon à ce qu'ils ne soient pas utilisés pour ranger de la nourriture. Mais c'est une tâche difficile, car le taux d'alphabétisation des adultes n'est que de 56,3 pour cent, selon les estimations du gouvernement. « Étant donné l'analphabétisme élevé de nos fermiers, les producteurs et vendeurs de pesticides devraient être obligés d'imprimer sur les emballages des dessins illustrant la façon dont ils doivent être utilisés et jetés après usage », a dit Mohammad Mahfuzullah, militant pour l'environnement et administrateur du Centre for Sustainable Development (CFSD), une organisation non gouvernementale (ONG) nationale.

Abus de pesticides
À cela vient s'ajouter l'utilisation croissante de pesticides dans le pays, y compris ceux qui sont hautement toxiques. Selon les dernières estimations du gouvernement, 37 712 tonnes de pesticides ont été vendues au Bangladesh en 2007, ce qui représente une augmentation de 145,3 pour cent par rapport à 2001.

Selon la Banque mondiale, au Bangladesh, les pertes annuelles de récoltes dues aux animaux nuisibles et aux maladies sont de 10 à 15 pour cent sans aucune intervention directe. Il est dès lors facile de convaincre les agriculteurs d'utiliser des pesticides pour protéger leurs cultures. « Les pesticides garantissent des rendements plus importants et des céréales et des légumes qui se conservent plus longtemps », a dit Ghulam Faruk, un importateur de fruit et légumes de Dhaka. « Ce qu'il nous faut, ce sont des méthodes naturelles de contrôle des nuisibles, l'introduction de variétés de riz et de légumes résistantes aux nuisibles et une utilisation scientifique des pesticides pour accompagner les méthodes naturelles », a-t-il dit.

Réglementation ignorée
Le Règlement sur les pesticides, adopté au Bangladesh en 1985, énonce des procédures rigoureuses pour l'enregistrement, l'import, la fabrication, la vente, l'emballage et la communication concernant les pesticides. D'après les experts toutefois, les importateurs et les vendeurs de pesticides ne prêtent guère attention à ce règlement. Les agriculteurs analphabètes sont également convaincus par des vendeurs sans scrupules et par différentes mesures incitatives d'acheter des formules de pesticides non enregistrées qui sont censées protéger les cultures contre les attaques de nuisibles et les maladies. Pendant ce temps, les fournisseurs continuent à vendre de nombreux produits chimiques interdits par le gouvernement ainsi que des composés chimiques tels que l'aldrine et l'endrine, qui sont classés comme « très dangereux » par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En outre, beaucoup de pesticides continuent à être vendus sur le marché, sans nom ou sous de fausses étiquettes, et sans avertissements clairs ni instructions pour les agriculteurs, ce qui est contraire à la loi, affirment des experts.

Source : http://www.notre-planete.info
Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires (ONU)

La bonne utilisation des pesticides peut produire des resultats pareils

Réalisation : Perrier 99 59 83 38

Ce Bulletin est publié avec le support financier de la CEMAC et l'encadrement technique du CPI.

Union Africaine / Conseil Phytosanitaire Interafricain